

	Formation scolaire par alternance		Formation en alternance sous contrat de travail	
Intitulé	Période de formation en milieu professionnel	Stage enseignement supérieur	Apprentissage	Contrat de professionnalisation
Public	Seconde, CAPA, Bac Pro, Bac Techno	BTSA	CAP, BP, Bac Pro, Bac Techno, BTS (15 à 25 ans)	CAP, BP, Bac Pro, Bac Techno, BTS, CQP, titres (16 à 25 ans et demandeurs d'emploi + de 26 ans)
Statut de l'apprenant	Scolaire		Salarié	
Cadre juridique	Convention de stage		Contrat de travail à durée déterminée (ou CDI)	Contrat de travail à durée déterminée
Gratification ou rémunération	Gratification obligatoire au-delà de 3 mois de présence effective	Gratification obligatoire au-delà de 2 mois de présence effective	Salaire en fonction de l'âge et sur la base du smic	Salaire en fonction de l'âge et du niveau de formation initiale
Temps de présence en entreprise	35h hebdomadaires 2 jours de repos consécutifs dont le dimanche pour les mineurs		Réglementation applicable de l'entreprise, selon convention collective et code du travail	